

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 15 juin 2026 débutant à 19 h à la salle Dolbec, située au 400, rue de l'Aréna, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure.

Lot 5 388 440 du Cadastre du Québec (zone RV-6) – 2193, 7^e rue du Lac-Blanc

Une dérogation mineure est demandée, avant la délivrance des permis de démolition et de construction, afin de permettre la démolition complète du bâtiment principal, y compris les fondations, puis la construction d'un nouveau bâtiment principal sur de nouvelles fondations. La demande vise à autoriser une marge latérale de 2,15 m au lieu de 6 m, tel que prescrit à la sous-section 6.2.3 du Règlement de zonage (grille des spécifications — feuillet des normes), ainsi qu'une orientation du bâtiment vers le lac plutôt que d'être parallèle à la ligne de rue, tel que mentionne la sous-section 6.1.2 du même règlement.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 20 mai 2026.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 mai 2026.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière